

N° 558 décembre 2016

N°CPPAP 0220s07170

le journal

Fédération FO de la métallurgie



www.fo-metaux.org

Le ferroviaire dans le brouillard

Face aux menaces qui pèsent sur le secteur ferroviaire faute d'une véritable politique industrielle, FO Métaux tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme et fait un tour d'horizon des sites français.

Latécoère - p.9
FO évite le pire

USM du Nord - p. 16
Au plus près du terrain

UNIA - p. 20
Un congrès pour une vie meilleure

Sommaire

**Attention !
Les dates des
élections TPE ont
changé : le scrutin
se déroulera du
30 décembre au 13 janvier.**



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,67 euros

SMIC brut mensuel : 1466,62 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 218 euros par mois

(pour l'année 2016 : 38 616 euros)

Coût de la vie :

0 % en octobre (0 % hors tabac) ;

+0,4 % en glissement sur les 12 derniers mois (+0,4 % hors tabac).

Chômeurs : 3 478 800

(catégorie A, publiés le 24 novembre 2016)

Indice de référence des loyers :

125,33 (3^{ème} trimestre 2016).

Taux d'intérêt (24 novembre) :

-0,08 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Le ferroviaire dans le brouillard 4-8

9 Actualité sociale

Latécoère : FO évite le pire 9

Cameron : croire en l'avenir 10

14 Actualité syndicale

STMicroelectronics Rousset : 100 % d'implication 10

Le Bronze Alloys : l'esprit de conquête 14

Coordination CNH : FO met le turbo 14

Coordination Amcor : des liens toujours plus forts 15

ArcelorMittal Wire Commercy : la conquête synicale 15

USM du Nord : au plus près du terrain 16

USM du Calvados : maintenir la dynamique 17

Coordination Eramet : faire grandir FO 17

USM du Puy-de-Dôme : un dynamisme retrouvé 18

USM de l'Hérault : FO reste incontournable 18

19 Infos

Déclaration de FO Métaux à la CPNE du 22 novembre 19

UNIA : un congrès pour une vie meilleure 20

La retraite aux enchères ! 20

21 Vos droits

Les intérimaires 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Un énorme chantier de négociation

Pour répondre aux interrogations des salarié-e-s sur les négociations en cours dans la métallurgie, et qui pourraient éventuellement remettre en cause certaines garanties conventionnelles, il convient de préciser que les partenaires sociaux de la branche de la métallurgie ont entamé un énorme chantier et d'importantes négociations afin de faire évoluer l'ensemble du tissu conventionnel de la branche. Ce chantier ne s'est pas ouvert par hasard : il a d'abord fait l'objet de deux ans de réflexion et d'échanges, pour ensuite aboutir à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel. Afin d'éviter toute incompréhension -intox ou contrevérité-, cet accord a été signé par toutes les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau de la branche, à savoir : FO, la CFE-CGC, la CFTC, la CFDT et la CGT, ainsi que l'organisation patronale UIMM.

Le but est de parvenir à un nouveau dispositif conventionnel structuré, simplifié et rédigé plus clairement pour les salarié-e-s et les entreprises de la métallurgie. Le calendrier est très chargé puisque les réunions de négociation ont lieu tous les 15 jours (le vendredi), et ce jusqu'à la fin de l'année 2017. Il ne convient pas de tout réécrire, d'ailleurs certaines dispositions seront retranscrites à l'identique. Mais il est prévu de tenir compte des changements législatifs, des mesures devenues obsolètes et des évolutions à apporter. La série de ces négociations a débuté le 9 septembre. Nous avons eu des discussions sur l'architecture et la gouvernance de la branche, les évolutions nécessaires aux classifications, et avec l'objectif d'aboutir à une grille unique, de l'ouvrier à l'ingénieur et cadre.

Lors de notre séance de négociation du 18 novembre, nous avons échangé sur les incidences de la loi Travail car elle impacte notre chantier de négociations, en imposant de nombreuses contraintes et obligations aux branches professionnelles. En effet, elle oblige les partenaires sociaux représentatifs au niveau national à engager, au plus tard le 8 novembre, une négociation sur la méthode permettant d'aboutir et de restructurer le nombre de branches à 200

(contre 750 auparavant). Une branche est identifiée par son IDCC (identifiant de convention collective). À elle seule, la branche de la métallurgie en possède 78, à savoir : 76 IDCC pour les 76 conventions collectives territoriales ; 1 IDCC pour la convention collective nationale des ingénieurs et cadres et 1 IDCC pour la convention collective nationale de la sidérurgie.

Dès lors, il est facile de déduire, au regard des exigences du gouvernement et de la loi, que nous ne pourrions pas garder ces 78 IDCC. Pour autant, cela ne veut pas dire que nous n'allons pas garder notre système de garanties conventionnelles. Mais il faut rester attentif et vigilant, et c'est ce que nous avons fait. En effet, avant son passage en force, le projet de loi Travail prévoyait la suppression des branches territoriales ! Suite à notre intervention, nous avons obtenu le retrait de cette mesure et ainsi préservé, pour le moment, nos 76 conventions collectives territoriales. Dans le cadre du chantier que nous avons entamé, nous avons du temps, pendant nos négociations, pour trouver les solutions et préserver notre système conventionnel.

Les branches doivent également, d'ici le 8 août 2018, négocier l'ordre conventionnel applicable afin de définir les sujets sur lesquels les entreprises ne pourront pas déroger par accord d'entreprise. Au regard de ces obligations, et en fonction de nos négociations, nous avons d'ores et déjà anticipé, car pour FO Métaux il convient de ne pas attendre après des lois qui, par exemple avec l'inversion de la hiérarchie des normes, remettent en cause les garanties des salarié-e-s.

Dans le cadre du chantier que nous avons entamé dans la métallurgie, FO Métaux mettra tout en œuvre afin que notre branche continue de tenir son rôle primordial comme élément régulateur, évitant ainsi le dumping social.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Le ferroviaire dans le brouillard

Après une rentrée 2016 marquée par le psychodrame d'Alstom Belfort et la considérable mobilisation des métallos FO et de notre organisation pour sauver le site, les pouvoirs publics ont fini par intervenir afin d'empêcher la fermeture. Pour autant, cela ne change rien à la situation de la filière ferroviaire en France, sur laquelle pèsent de nombreuses menaces, faute d'une véritable politique industrielle. FO Métaux, qui a été la première à tirer le signal d'alarme il y a déjà plusieurs années, consacre un dossier en forme de tour d'horizon à la question.



Voilà plusieurs années que FO Métaux alerte les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du ferroviaire sur la situation de la filière au sein des différents comités auxquels elle participe. Grâce à l'insistance du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez et au secrétaire confédéral Pascal Pavageau, qui siègent tous deux au Conseil National de l'Industrie (CNI), l'institution pousse pour aider sa filière ferroviaire. Éric Keller, le secrétaire fédéral en charge du secteur, ne compte plus les rendez-vous ministériels qu'il a obtenus : « Nous sommes écoutés, nous apportons des informations et des analyses concrètes, dont la qualité est reconnue, nous posons des questions pertinentes et nous nous battons pour obtenir des réponses. » Reste que l'impression dominante est celle de ne voir l'Etat intervenir qu'au coup par coup et parfois trop tard au lieu d'impulser une véritable politique industrielle pour la filière ferroviaire. En décembre prochain doit se réunir le Comité Stratégique de Filière du Ferroviaire (CS2F). La plupart des acteurs préparent activement le rendez-vous, comme la Fédération des Industries du Ferroviaire, ainsi que FO Métaux, qui a réuni sa coordination ferroviaire le 3 novembre dans ses locaux autour d'Éric Keller et du délégué syndical central FO Alstom Philippe Pillot. ACC, Bombardier, MTM et bien sûr Alstom : les grands

du secteur étaient représentés, ainsi qu'Alain Taisne, de la Fédération FO des cheminots, avec notre organisation a resserré les liens pour mieux traiter les nombreux intérêts qu'elles ont en commun. La réunion a permis un premier constat que tous les participants ont déploré : face aux industriels et aux organisations syn-

dicales, il y a trop d'absents au CS2F. L'Association des régions de France (ARF), pourtant client majeur des industries ferroviaires, de même que Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) sont trop peu présents. Quant au ministre de l'Economie et de l'Industrie et au secrétaire d'Etat aux Transports, combien de fois FO Métaux s'est-elle élevée contre leur absence de ces réunions pourtant cruciales ? « Il est impossible d'avoir une véritable politique industrielle dans ces conditions », a tempêté Philippe Pillot. Il y a pourtant urgence.

Situation d'urgence

Certes, les projets de grande envergure ne manquent pas. Trains d'Equilibre du Territoire (TET) pour renouveler le parc vieillissant de trains corail, TGV du futur, Grand Paris, RER nouvelle génération... Les besoins existent, mais leur évaluation précise par les pouvoirs publics n'est pas encore terminée. Le calendrier dépend également des questions de financements, par l'Etat ou par les régions selon les cas, lesquelles ne sont pas encore résolues. L'ensemble nécessite un débat au CS2F, et les métallos FO espèrent bien que sa réunion en décembre en sera l'occasion et que des décisions y seront prises. Concernant les TET, où les régions ont la possibilité d'assumer le fonctionnement quand l'Etat finance le matériel (comme par exemple en Normandie), le dossier va de report en report du fait du manque de clarté de l'ensemble. Pour le RER nouvelle génération, après deux appels d'offre annulés, des choix pourraient intervenir début 2017, Alstom pourrait être – avec Bombardier – le bénéficiaire de ce contrat géant de 3,7 milliards d'euros pour fabriquer 271 rames. « Cela va tomber beaucoup trop tard ! tonnent les métallos FO. Nos entreprises font face à des baisses de charge et nous risquons de connaître un trou d'air sur les deux à trois prochaines années, en attendant que tous ces projets se traduisent enfin par des commandes réelles. » Beaucoup se demandent s'il sera possible de tout simple-

ment survivre dans l'intervalle, certains sites se trouvant à une traverse de la faillite. Dire qu'il y a un an, une étude de l'UIMM considérait qu'il y avait 6 000 emplois à créer dans le ferroviaire en prenant en compte les charges à venir et l'évolution de la pyramides des âges... « Entre mars 2014 et juillet 2016, rappelle Charles Menet, d'Alstom Transport, nous avons perdu 704 CDI sur les 9 000 salariés français du groupe, soit l'équivalent d'un site entier. FO Métaux, qui est à l'initiative de l'intersyndicale et de la plupart des actions menées, demande l'arrêt des délocalisations et la réintégration des emplois supprimés. »

18 mois de trou d'air

Le sauvetage du site Alstom de Belfort, grâce à la commande de l'Etat pour 23 TGV, ne doit pas faire illusion, d'autant qu'il n'apparaît que comme temporaire, car personne ne peut dire ce qui se passera une fois ce contrat rempli. Les chiffres record publiés par Alstom le 9 novembre –un envol des commandes, qui atteignent 6,2 milliards d'euros, en hausse de 60 % par rapport au semestre précédent, portant le carnet de commandes d'Alstom à un niveau jamais-vu jusqu'ici de 33,6 milliards d'euros– ne doivent pas faire oublier que les sites français ne profitent quasiment pas des succès du groupe à l'étranger, sur lesquels reposent ces chiffres. En effet, fabriquer sur place est d'ailleurs souvent une condition pour emporter des contrats. Le TGV américain sera ainsi construit aux Etats-Unis et les trains italiens produits dans les usines transalpines du groupe français. Sur ce point, Éric Keller a partagé avec les participants à la coordination la réflexion d'Alain Taisne de la Fédération FO des cheminots, avec laquelle FO Métaux a resserré les liens pour mieux défendre des intérêts communs : « Tout d'abord, la loi d'août 2014 portant réforme du système ferroviaire n'a en rien réglé la problématique de la dette du ferroviaire qui devrait franchir allègrement la barre des 50 milliards d'euros. Cette dette supportée quasi exclusivement par l'EPIC Réseau du GPF (Groupe Public Ferroviaire) aura inéluctablement une incidence sur les capacités d'investissement de l'entreprise dans un contexte de régénération importante du réseau. Dans cette logique, les annonces rela-

tives à Alstom nous inquiètent au plus haut point, notamment sur les injonctions de l'Etat faites à SNCF pour acheter du matériel dont les besoins ne sont pas nécessairement avérés. Ceci est à mettre en lien avec le désengagement de l'Etat "stratège" depuis des années, notamment concernant les TET, et qui semble redécouvrir tout à coup l'impérieuse nécessité de ces trains ! Les investissements liés à ces achats ne feront qu'accentuer un peu plus la dette du ferroviaire. Quant à faire circuler des TGV sur des lignes classiques et sur des liaisons qui génèrent la desserte d'un certain nombre de gares relativement rapprochées, c'est une hérésie... » Sur ce point, les précisions apportées par le secrétaire d'Etat à l'Industrie Christophe Sirugue ont d'ailleurs laissé les métallos FO quelque peu perplexes : « Nous allons développer la grande vitesse. Nous allons devoir acheter des rames TET qui seront remplacées par du TGV. Est-ce que nous n'avons pas intérêt de sauter la phase Intercités pour aller directement sur la rame TGV ? (...) C'est l'anticipation que nous avons décidé. » Voilà qui ne répond pas à une question que pose notre organisation : quand les charges de travail seront à nouveau là, les métallos seront-ils en mesure de répondre à la demande ? Ils pointent le risque de voir le travail être réalisé ailleurs dans des établissements construits partout dans le monde. A se demander si ce n'est pas le but de toutes ces tergiversations, alors qu'il y a pourtant des compétences et des savoir-faire spécifiques qu'il faut protéger. « Le secteur est sous perfusion et cela ne peut pas durer », a conclu Éric Keller en précisant que FO Métaux entendait bien rencontrer les pouvoirs publics au plus haut niveau pour parler enfin de politique industrielle. Le CS2F du 5 décembre sera l'occasion de vraies décisions pour redynamiser le secteur. FO Métaux sera présent et plus qu'attentif à ce qui se dira lors de cette réunion.



Pour FO Métaux, il faut maintenir l'excellence de la filière ferroviaire

Tour d'horizon du ferroviaire : des sites à la peine

Les participants à la coordination ferroviaire FO du 3 novembre ont brossé le tableau de la situation sur leurs sites respectifs, soulignant l'urgence dans laquelle ils se trouvaient alors que leur survie est en question.

ACC

Pour cette entreprise de 300 salariés basée à Clermont-Ferrand et spécialisée dans la rénovation de matériel ferroviaire, la situation est délicate depuis longtemps. Dans les dernières années, ils ont affronté par trois fois des mesures de chômage partiel. Durant ces périodes, l'entreprise a vendu deux usines à Clermont-Ferrand pour faire de la trésorerie et assurer les frais de fonctionnement. Pour le moment, ACC survit grâce à de petits marchés comme la rénovation de voiture de l'Orient-Express mais reste en attente de réponse sur les marchés des lignes 7 et 8 du métro parisien, qui attendent leur rénovation depuis 10 ans. Les salariés étaient d'ailleurs venus manifester sous les fenêtres du STIF en octobre 2015 pour exiger un déblocage du dossier. Le STIF a voté l'opération fin 2015 pour une exploitation jusqu'en 2035. L'appel



Les ACC attendent de pouvoir s'attaquer à la rénovation des lignes 7 et 8 du métro parisien.

d'offres avait été lancé ensuite. Il a fallu une année supplémentaire pour qu'ACC soit retenu mais depuis il y a eu une seule réunion technique pour parler du contrat. La procédure est longue, nécessite beaucoup de comités, de commissions, et donc de réunions. Il n'y a rien à attendre avant mars, qui est d'ailleurs une date considérée comme le point de rupture dans l'entreprise, qui sera alors sur la paille. Le secrétaire du syndicat FO ACC Jean-Michel Chanclu a souligné la nécessité de décisions politiques plus rapides, d'autant qu'ACC est seul en lice sur cette opération. Sans compter que l'entreprise doit anticiper des commandes de pièces si les opérations démarrent en mars et doit le faire maintenant. Il y a urgence : l'entreprise en est aujourd'hui à louer les bâtiments dont elle était auparavant propriétaire...



La coordination ferroviaire du 3 novembre.

MTM (Métal Technologies Manufacturing)

Cette entreprise du Nord de 65 salariés connaît une situation très préoccupante au vu du chiffre d'affaires annoncé et redoute le pire si de nouvelles charges n'arrivent pas très vite. De 7,2 millions d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier, elle va passer à 2 millions pour l'année à venir. Des solutions ont été recherchées avec la région, mais cela n'a pas permis d'éviter le chômage partiel pour une première période de 6 mois, d'octobre 2016 à fin mars 2017 et une perte de 200 à 300 euros par mois et par salarié. Les MTM ont donc écrit à Alstom et Bombardier pour avoir de l'aide. En effet, ils ont supporté deux redressements judiciaires comprenant la spécification de devoir fournir ces deux gros clients. De leur côté, Bombardier et Alstom se sont engagés à donner du travail à MTM pour les 5 années à venir, ce qui devait aussi donner du temps à l'entreprise pour explorer des pistes de diversification. Pour le délégué syndical Jean-Marie Petit, « on se retrouve face à des engagements non tenus ». Pendant ce temps, sur certains sites étrangers, les machines tournent 7 jours sur 7. Il a même fallu monter des tentes à l'extérieur et pourtant les livraisons ne suivent pas. « Cette situation est inacceptable, d'autant que MTM possède des certifications que ces sites sont incapables de décrocher », fulmine Jean-Marie Petit. Certes, MTM a décroché la commande du M7 par Bombardier, mais le contrat ne

démarre qu'en 2018. Il faut donc tenir 15 mois avant ce ballon d'oxygène et personne ne sait comment cela va pouvoir se faire. Les élus FO ont obtenu un rendez-vous avec le directeur d'Alstom Petite Foret et la direction de MTM le 15 novembre afin de transcrire leurs inquiétudes sur la situation actuelle. Un cas d'école qui démontre toute la pertinence des négociations entre donneurs d'ordre et sous-traitants revendiquées par FO Métaux.



Les rames M7, un contrat important pour MTM.

Alstom Reichshoffen

Ce spécialiste du matériel régional à un niveau vit en partie sur son carnet de commande, notamment le contrat-cadre pour 1 000 trains Régiolis. Mais à ce jour, seuls 250 ont été commandés et le site risque de ne pas en voir beaucoup plus, malgré de forts investissements en prévision de ce contrat. L'exécution a commencé à une cadence de deux voitures par jour ; un rythme déraisonnable que FO a dénoncé. « Cette démesure était dangereuse, explique Hervé Fillhardt. Du coup, on est reparti en arrière, ce qui est mauvais pour les fournisseurs, les salariés, etc. » Notre organisation se bat pour faire entrer les TET dans le contrat cadre de 1 000 trains mais cela a débouché sur un nouvel appel d'offres sans cesse revu à la baisse. A Reichshoffen, il reste environ 40 rames à faire, soit une année de charge. En ajoutant le prévisionnel, il est possible d'aller jusqu'à l'été 2019. Et après ? Des efforts sont faits pour

se positionner à l'export mais il est difficile de rivaliser avec l'unité « low-cost » construite par le groupe en Pologne. Les métallos FO s'indignent d'être ainsi mis en concurrence par leur propre groupe ! En attendant l'évaluation des besoins régionaux pour la fin de l'année, les effectifs continuent de baisser, notamment du fait des départs non remplacés. Le site ne compte plus que 800 salariés et FO a conforté sa position lors des récentes élections.

Alstom Petit-Quevilly

Il ne reste plus qu'une soixantaine de salariés sur ce site de fabrication de transformateurs. La sous-charge est préoccupante et les salariés sont dans l'attente d'un nouveau projet et d'une potentielle reprise de charge à la mi-2017. L'interim concerne des postes stratégiques, ce qui ne va pas sans poser de problèmes quand ces derniers quittent l'entreprise. Les perspectives ne vont pas plus loin que les trois prochaines années. Au-delà, c'est le flou le plus complet,

d'autant que la transformation de l'énergie s'oriente vers l'hybride, alors que Petit-Quevilly fabrique actuellement des transformateurs garantis 40 ans... L'équipe FO fait état de rapports tendus avec la direction.

Alstom Belfort

A la mi-septembre, l'annonce de la fermeture du site a mis tout le monde KO. Suite à la forte mobilisation des salariés, avec la solidarité de tous les métallos FO, le gouvernement a débloqué 700 millions d'euros pour aider Alstom via des commandes de TGV et de locomotives. Pour les métallos FO, il n'y a pas grand-chose de neuf là-dedans puisque tout cela a été pris dans les commandes prévisionnelles que permettaient le contrat-cadre avec l'Etat. Tout le monde s'est remis à fond au travail mais FO Métaux souligne qu'il n'y a aucune garantie sur l'emploi et la fabrication à Belfort dans cette opération. Les autres organisations syndicales se satisfont pleinement de ces quatre années de travail sans garantie et malheureusement les moyens de FO pour peser sur la situation sont limités : l'équipe syndicale a perdu sa représentativité pour à peine quatre voix lors des élections professionnelles qui vien-

nent de se tenir à Belfort et entame à présent le combat pour le prochain cycle. FO Métaux note également que la direction profite de la situation pour mettre la pression sur les salariés et préparer un plan de compétitivité : au revoir les 35h, les heures supplémentaires, etc. FO est dans l'impasse car n'a pas de délégué syndical, seulement le RSS Florent Jardinier et ses quatre heures de délégation...



Vue aérienne du site de Belfort.

Alstom Petite-Forêt

Dans l'attente de la commande RER NG, Petite-Forêt se retrouve, comme MTN, face à des mesures de chômage partiel, mais pour eux cela va jusqu'en octobre 2018. Malgré les sous-charges, l'équipe FO fait le constat, comme les autres sites Alstom, que le site polonais du groupe, lui, tourne bien au-delà de ses capacités. Les métallos FO n'ont pas caché leur colère et ont demandé des explications car, en plus et bien que les charges n'aient pas bougé, le chômage partiel va toucher plus de services que prévu. Du côté du bureau d'études, le logiciel NEO est tellement efficace qu'il a généré d'importants retards. Certains éléments du M7 et de nouvelles commandes ne sont en conséquence pas prêts. « Si le RER NG n'arrive pas très rapidement, nous perdrons des effectifs, prévient Vincent Jozwiak. Le métro de Lyon c'est bien mais ne suffira pas. » Le site a déjà

perdu 200 salariés sur les deux dernières années et n'en compte aujourd'hui plus que 1 200, dont beaucoup de cadres. L'équipe FO déplore des difficultés à obtenir des contacts politiques au-delà du niveau local. Elle a cependant renforcé son poids aux élections le 10 novembre, où elle présentait pour la première fois des listes complètes et aucun doublon. Elle progresse de 4 % et atteint les 28 %, décrochant même un siège chez les cadres !

Bombardier Crespin

« Il est presque trop tard, la direction monde est en train de nous liquider » constate, amer, Stéphane Gajewski. Actuellement, 100 ingénieurs indiens travaillent pour le seul site français du groupe et il y a des ouvertures pour 50 ingénieurs au Maroc. A Crespin, ils sont 250 ingénieurs et la direction leur a annoncé qu'ils allaient passer à 100. Le calcul est simple... L'Inde est bien partie pour leur prendre de plus en plus de morceaux de trains, et de plus en plus vite. Le groupe veut aller à marche forcée vers le « low-cost » et se permet tout. Les sous-traitants ont même des problèmes pour se faire payer. Autant dire que les 2 000 salariés nourrissent de fortes craintes pour l'avenir du site. L'attente

du RER NG est forte, car la direction du site a fait passer un message clair : « aucune commande à produire au-delà du 1^{er} trimestre 2019 ». Reste, en attendant, le contrat TET duplex : Bombardier a obtenu un contrat de 585 millions d'euros pour 40 rames pour la région Normandie le 23 novembre. De quoi donner du travail à l'usine jusqu'en 2021.

Alstom Ornans

Philippe Pillot a fait part des problèmes de fabrication sur Ornans, qui perd de la charge et des salariés depuis 10 ans. « La direction continue de dire que nous sommes trop nombreux alors que nous ne sommes plus que 310, déplore-t-il, et poursuit dans le même temps le développement de son site en Chine. La direction estime à 50 salariés le sureffectif dont 30 « structurels » et 20 « conjoncturels ». Il pourrait donc y avoir recours à l'activité partielle en 2017. Nous allons lentement vers la transformation du site en une plateforme bogie-moteurs en attendant d'avoir la taille pour être délocalisé. »



Latécoère : FO évite le pire



Le 7 juin dernier, les salariés du groupe Latécoère apprennent que leur direction est sur le point de lancer un vaste plan de réorganisation prévoyant notamment la suppression de 400 postes, dont un tiers sur Toulouse, ainsi que la fermeture du site de Tarbes. Est également prévu le transfert d'activités industrielles vers les usines déjà existantes au Mexique, en Tunisie, au Maroc et à Prague.

Rajoutons à ceci la création de deux usines, une sur Toulouse et l'autre en Bulgarie. Au passage, il fallait aussi s'attendre à la vente de l'usine de Toulouse à des promoteurs immobiliers et à la vente de la filiale spécialisée en ingénierie, Latécoère Services, avec ses 850 salariés. De quoi craindre le démantèlement des activités françaises de ce groupe, sous-traitant majeur d'Airbus, mais aussi de Boeing, de Dassault et d'Embraer.

Ces dernières années, le groupe Latécoère a traversé une passe financière difficile et supporte un lourd endettement. L'arrivée au capital, en avril 2015, des fonds américains Apollo et Monarch, permet d'éponger une grande partie de la dette, mais n'améliore pas le pouvoir d'achat des salariés. Rappelons qu'ils subissent un gel de leurs salaires pour la deuxième fois en cinq ans.

Protéger les salariés

Que dit l'expert ? « A échéance, au-delà de sa compétitivité, sans gain de nouveaux programmes significatifs, c'est la continuité de la société qui serait en question... De fortes pressions à la baisse sur les prix de la part des aviateurs qui recherchent à conjurer hausse des prises de commandes, des montées en cadence de livraison et des demandes d'amélioration de la rentabilité, sans oublier les différentes contraintes : risques sur les charges, les cadences, le financement et dérives des coûts de développement. Autant d'éléments qui placent les « aérostructuristes » dans les industries les moins profitables de la filière Aéronautique. »

Pour l'équipe FO Latécoère ainsi que pour son secrétaire Pascal Tagliapietra, l'analyse est la suivante : « A défaut d'action, la branche est en effet susceptible d'arriver à la veille des lancements de nouveaux programmes avec des résultats économiques, dans le

meilleur des cas à peine à l'équilibre et sans capacité de financement pour renouveler son portefeuille de chantiers... » Les métallos FO de Latécoère s'appuient aussi sur les conclusions du cabinet d'expertise SYN-CEA et partagent la conclusion définitive sur le motif économique du PSE : « Il semble nécessaire, dans un contexte de restructuration sans précédent du Groupe, qui amène la société à déployer un projet de suppression de postes, des transferts industriels et la cession de la branche Services, de conduire parallèlement au volet défensif du projet, un volet offensif articulé autour d'investissements en R&T sur les produits et services susceptibles d'assurer la pérennité à moyen et long terme de l'entreprise et de ses emplois ». FO Latécoère n'a donc eu d'autre choix que de négocier âprement pour préserver au mieux les intérêts des salariés et de limiter la casse sociale dans l'entreprise. Au terme de quatre mois de discussions, et face à l'inévitable, FO parvient à un texte qui diminue le licenciement à 150 salariés, au lieu des 244 initialement envisagés. Au terme de longues négociations, notre organisation a signé un accord qui permettra de réduire le nombre de licenciements en privilégiant les départs volontaires et les reclassements internes, tout en assurant la pérennité du site de Gimont. Sont à prévoir également 79 reclassements, dont 56 vers le site de Gimont, dans le Gers. Bien entendu, FO a aussi

su négocié au niveau des indemnités de licenciements ou encore des modalités de mise en oeuvre des mesures de formation et d'adaptation. Si le pire a été évité dans ce dossier, le combat de FO continue pour la préservation des emplois industriels à long terme chez Latécoère.

Après avoir combattu un PSE injustifié, les métallos FO de Latécoère n'ont eu d'autre choix que de négocier âprement pour préserver au mieux les intérêts des salariés et limiter la casse sociale dans l'entreprise. Au terme de trois mois de discussions, notre organisation a signé un plan qui évite le pire.



L'équipe FO Latécoère

Cameron : croire en l'avenir

Quelques semaines après la signature du PSE chez Cameron, équipementier pétrolier implanté à Béziers (Hérault), l'équipe FO peut considérer à raison qu'elle a limité les dégâts. Sur les 241 salariés touchés par ce plan, il n'y aura aucun licenciement sec. Tout passera par un plan de départs volontaires.



Difficile année pour les métallos FO de l'équipementier pétrolier Cameron, racheté en avril par le groupe franco-américain Schlumberger. Au moment où arrivent les grandes vacances tombe en juillet l'annonce de la suppression de près d'un tiers de ses salariés biterrois. C'est le coup de massue pour les salariés. Alors qu'un plan d'activité partielle venait d'être accepté par l'État, le groupe met en avant la baisse du baril de pétrole, suivie d'un arrêt des commandes, pour justifier la suppression de 249 postes, soit le tiers des effectifs du site de Béziers. Dans l'entreprise de la plaine Saint-Pierre qui fabrique des obturateurs de sécurité et des vannes pour les puits et les forages pétroliers et gaziers, chacun sait que la baisse du prix du baril de pétrole est un mauvais signal pour l'emploi. Peu s'attendaient cependant à une telle hécatombe. D'autant que le site a déjà connu de mauvaises périodes accompagnées de PSE en 1999 et en 2009. Mais depuis 2014, Béziers vit sur son carnet de commandes sans en engranger de nouvelles. Le rachat par Schlumberger, lui-même en pleine restructuration, avait été un premier signe de l'inévitable...

Début juillet, l'annonce du PSE s'accompagne de la mise en place de mesures de chômage partiel pour six mois. Depuis, ces mesures se sont ampli-

fiées. Tout au long des négociations, FO, majoritaire sur le site avec près de 54 % des voix aux élections professionnelles, a bataillé ferme pour sauvegarder les intérêts des salariés et assurer la pérennité du site. Au final, les 241 postes supprimés le seront tous via un plan de départs volontaires ; il n'y aura aucun licenciement sec. « Avec 69 % de baisse de commandes et l'impossibilité de reclasser les salariés, puisque nous sommes le seul site français de Cameron, nous avons tout fait pour obtenir de bonnes mesures d'accompagnement et du supra-légal », explique le secrétaire du syndicat FO Cameron Alain Bellet. Et FO n'a pas à rougir de l'accord signé le 24 octobre, qui est des plus fournis en la matière. Autre point d'importance : FO a obtenu une clause de priorité de réembauche d'une durée de 5 ans ! Si Cameron n'a pas hésité à fermer plusieurs sites récemment, dont un au Royaume-Uni et un en Irlande, le site de Béziers, lui va continuer de bénéficier d'investissements pour préparer une reprise de l'activité. L'équipe syndicale FO, qui a largement informé les salariés au fur et à mesure des négociations, sait et a fait savoir qu'elle a fait les meilleurs choix possibles dans une situation difficile et regarde l'avenir avec confiance.

STMicroelectronics Rousset : 100% d'implication

Les élections professionnelles approchent à grands pas sur le site STMicroelectronics de Rousset (Bouches-du-Rhône). Si les salariés s'apprennent à voter en janvier, les métallos de l'équipe syndicale FO, eux, travaillent sur cette élection depuis près de deux ans. Pour s'y préparer, ils ont mis à profit l'offre de formation syndicale de notre Fédération afin d'être au plus près des salariés et de leurs préoccupations. Ils ont également régulièrement informé ces derniers sur la vie sociale de leur entreprise.

Le 23 novembre, ils ont réalisé une première opération de tractage, accompagné par le secrétaire fédéral et secrétaire de l'USM 13 Gérard Ciannarella. Les échanges ont montré un fort soutien des salariés, en grande majorité désireux d'être représentés par une organisation syndicale différente des autres et les mettant enfin au centre des enjeux de STMicroelectronics.





AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassés
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr





**[FO Métaux souhaite de joyeuses fêtes]
à tous les métallos et à leurs proches !**

***Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux***



Le Bronze Alloys : l'esprit de conquête



Les métallos FO de Le Bronze Industriel et de CLAL, sociétés du groupe Le Bronze Alloys, se sont retrouvés en coordination à la Fédération le 7 novembre autour de leur déléguée syndicale centrale Christine Auger et du secrétaire fédéral Lionel Bellotti pour faire le point sur la position de notre organisation au sein du groupe et se pencher sur leur stratégie de développement.

Aéronautique, ferroviaire, automobile, nucléaire, électronique, médical, mécanique et jusqu'aux produits d'écriture : en matière de diversification, Le Bronze industriel, groupe de fonderie, forges et usinages qui s'est développé via de nombreux rachats depuis 2011, n'a de leçon à recevoir de personne. Réunis en coordination le 7 novembre, les métallos FO du groupe ont passé en revue de nombreux sujets. Pesant près de 100 % sur le site de Bornel et 22 % sur celui de Suippes, également siège du groupe, ils ont constaté que, face au développement du groupe, qui possède des établissements à Breteuil-sur-Oise, Taverny, Trie-Château, Dangu, Custines et Sélestat, sans oublier les bureaux commerciaux et la Holding à Paris, il leur fallait s'organiser pour renforcer la présence de FO chez Le Bronze Alloys. Employant 750 salariés en France, l'entreprise affiche une bonne santé économique, fruit de sa stratégie de diversification. Actuellement, le groupe finalise un processus de fusion des sociétés française. En juillet, les sociétés Inoforges et CLAL ont fusionné avec Le Bronze Industriel, suivies par la

société Forges de Custines & Trie-Château dans un second temps. Fin 2016, tous les sites fusionnés préalablement, sous le nom de Le Bronze Industriel, prendront la dénomination commune de Le Bronze Alloys. « Tout est à construire sur le plan du dialogue social, de nombreux accords vont devoir être négociés et mis en place, explique Lionel Bellotti. L'instauration d'une coordination FO doit permettre aux équipes d'échanger et de s'organiser pour peser sur la configuration du nouvel ensemble. » Les participants ont notamment convenu de se rapprocher du service juridique de la Fédération pour éviter les chausse-trappes de cet univers encore trop peu balisé. Ils ont également arrêté les premiers éléments de leur plan de développement syndical, en particulier pour certains sites où aucun syndicat n'existe. Enfin, ils ont défini des actions à mener en direction des cadres, avec l'idée globale de s'implanter plus largement et durablement dans le groupe pour mieux défendre les salariés et l'industrie. Vu leur détermination, FO devrait grandir rapidement chez Le Bronze Alloys !

Coordination CNH : FO met le turbo

Autour de leur coordinateur Patrick Martin et du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, les métallos FO du groupe CNH Industriel se sont retrouvés en coordination à Annonay le 12 octobre. Au programme des échanges : le développement syndical et les accords en cours de négociation dans le groupe.

Iveco Bus, CNH Coex, Heuliez Bus Rorthais, FPT Bourbon-Lancy : la plupart des sites de CNH Industriel étaient représentés lors de la coordination FO CNH du 12 octobre. Après une visite de l'usine, les membres de la coordination sont entrés dans le vif des échanges. Les sujets ne manquaient pas. En effet, le groupe CNH et les partenaires sociaux sont en pleine négociation sur l'égalité homme/femme, thème sur lequel FO Métaux a été toujours été en pointe. Il a également été question des moyens dans le cadre du droit syndical, qui diffèrent selon les équipes. Les métallos FO se sont d'ailleurs accordés sur la nécessité de rencontrer le DRH groupe afin d'évoquer ces thématiques, mais aussi de rappeler la force de FO au travers de sa coordination animée par Patrick Martin.

Au-delà, les discussions ont, pour une large part, porté sur le dossier du développement syndical, priorité affichée de notre Fédération. Après un passage en revue du périmètre CNH et des sites où FO Métaux n'est pas encore présente, les métallos ont débattu sur les méthodes pour créer des implantations, notamment la mise au point de tracts et docu-



ments de campagne communs. Laurent Smolnik est intervenu pour rappeler le rôle majeur des USM dans cette mission et l'aide qu'elles peuvent apporter aux militants, soulignant aussi l'assistance que fournit régulièrement la Fédération dans les opérations de développement et sur les moyens qu'elle met à disposition des métallos FO. Les participants ont conclu sur la nécessité de renforcer leur coordination pour mieux faire grandir FO chez CNH.

Coordination Amcor : des liens toujours plus forts



Saint-Seurin, Sélestat, Argentan, Moreuil, Chalon-sur-Saône, Dijon, Sarrebourg... La majeure partie des sites d'Amcor, spécialiste du packaging, était représentée lors de la coordination du 20 octobre. Alors que le cycle électoral vient tout juste de se terminer, ils ont pu se réjouir de l'efficacité de leur travail syndical : FO est à présent n°1 chez Amcor ! Les métallos ont d'ailleurs discuté du prochain renouvellement du comité de groupe au sein duquel notre organisation peut aujourd'hui prétendre au secrétariat. Autant dire que notre organisation dispose maintenant d'une excellente position pour défendre les salariés du groupe et l'industrie. Elle en aura d'ailleurs bien besoin, car la situation d'Amcor n'est pas des plus simples.

« La politique sociale du groupe est assez dure, les sites sont assez isolés et mis en concurrence par une direction qui n'hésite pas à opérer des réaffectations d'activités au niveau mondial, révèle Eric Borzic. Sans compter une activité qui se déroule toujours en flux tendu et dépend parfois trop du bon vouloir des principaux clients d'Amcor. » Face à cette situation, la force de la coordination FO est d'avoir mis en place une communication efficace entre les équipes pour une meilleure circulation de l'information. « Cela permet d'adopter des positions communes lors des NAO, mais aussi de prendre le meilleur de chaque site et d'en revendiquer l'application à tous les autres », explique Paul Ribeiro. Au-delà de la question salariale, les métallos FO ont abordé le prochain cycle électoral avec la conviction qu'il faut maintenir la dynamique qui leur a permis de devenir n°1. Misant notamment sur la formation syndicale, ils auront à cœur de créer de nouvelles implantations là où FO n'est pas encore présente en appliquant la philosophie de leur coordination : être plus solidaires pour être plus efficaces.

Les métallos FO du groupe Amcor se sont réunis en coordination le 20 octobre dans les locaux de la Fédération. Autour de leur coordinateur Eric Borzic et du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, ils sont revenus sur leurs récents succès électoraux et sur les défis qui les attendent dans les années à venir.

ArcelorMittal Wire Commercys : la conquête syndicale

Le 28 septembre, le secrétaire fédéral Lionel Bellotti s'est rendu à Saint-Dizier pour rencontrer l'équipe syndicale FO d'ArcelorMittal Wire de Commercys en compagnie du secrétaire de l'USM 52 Hervé Guillemain. Au menu des discussions : comment concilier mobilité et développement syndical.

« Au vu de nos résultats électoraux, si nous étions plus largement implantés là où nous ne sommes pas, notre représentativité ferait un bond de plusieurs points. » Partant de ce constat formulé par notre Fédération, le développement syndical est depuis plusieurs années une des priorités de FO Métaux. Si les négociations de protocoles pré-électorales constituent un solide biais pour y parvenir, d'autres chemins existent, comme celui qu'explore actuellement avec succès l'équipe syndicale FO d'ArcelorMittal Wire de Commercys. Récemment, les effectifs ont reçu du sang neuf avec l'arrivée de métallos de Mannois grâce à un accord de mobilité négocié par l'équipe syndicale FO ArcelorMittal Wire. Sur le site de Commercys, spécialisé dans le fil muselé pour carcasse de pneu et pour ressorts de stylo-bille, ces renforts ont été plus que bien accueillis.

« Les mobilités sont de plus en plus nombreuses dans l'industrie, constate Lionel Bellotti. Et si nous faisons tout pour les éviter car elles sont souvent la conséquence de fermetures de sites, il faut aussi savoir les prendre comme un rebond pour les salariés concernés et comme une opportunité de renforcer nos équipes sur les implantations qui les accueillent, et donc comme un moyen d'accentuer notre développement syn-



dical. » Coordinée avec Saïd Andaloussi, secrétaire du syndicat FO de Wire à Bourg-en-Bresse, Alain Henger, DSC FO de Wire, et Pascal Villain, DSC FO ArcelorMittal Construction, sous la supervision de Lionel Bellotti, l'opération a permis de redynamiser l'équipe de Commercys, aujourd'hui prête à relancer la conquête syndicale !

USM du Nord : au plus près du terrain



Les métallos FO du Nord se sont retrouvés le 18 octobre à l'Union Départementale de Lille pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Jean-Paul Delahaie, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire de l'UD59 Lionel Meuris, ils ont fait le point sur la situation du département et les actions qu'y mène FO Métaux.

Près d'une quarantaine de militants FO s'étaient déplacés pour l'assemblée générale de l'USM du Nord le 18 octobre à Lille. Renault Douai, Endel St-Amand, Toyota Onnaing, Sevelnord Hordain, Valloirex, TIM, Exide, Peugeot Villeneuve d'Ascq... Les principaux syndicats FO Métaux du département étaient représentés. L'année 2016 aura été marquée par la forte participation des métallos FO du Nord aux nombreuses journées d'action contre la loi Travail. L'évocation de ce dossier, sur lequel Frédéric Homez est ensuite revenu pour expliquer que le combat se poursuivait à présent sur le terrain juridique, a été l'occasion pour les participants de se féliciter du dynamisme et de la capacité de mobilisation des équipes du Nord. Autre marque de cette vitalité : la création de plusieurs sections syndicales, notamment chez Bombardier à Crespin, Sintax à Onnaing, Trigo dans la même ville et Tita-gahr à Douai. Jean-Paul Delahaie a, au passage, souligné l'importance du développement syndical et a rappelé la nécessité de suivre les parcours de formation mis en place par la Fédération pour agir plus efficacement dans ce do-

Les discussions ont ensuite porté sur la situation économique et industrielle du Nord, qui connaît toujours un fort taux de chômage et où plusieurs entreprises font toujours face à des PSE, comme chez TIM à Dunkerque (sur lequel est intervenu Jean-Jacques Gueguen), Nexans à Maubeuge ou Exide à Lille. Les militants d'Alstom Petite-Forêt et de Bombardier Crespin ont fait part de leurs inquiétudes suite aux baisses de charges sur leurs sites pour fin 2016 et 2017. Bruno Michaux, de Sevelnord, a fait part de la dégradation des conditions de travail pour cause de sous-effectif, tout comme Rodrigue Vogt de Renault Douai et Fabrice Cambier de Toyota Onnaing. D'autres, comme Jean-Jacques Tassart, d'Endel, ont regretté de voir leur entreprise bénéficier de fonds du CICE sans aucune création d'emploi pour contrepartie.

Lionel Meuris est ensuite intervenu pour un point sur la campagne TPE, remerciant les métallos FO du Nord pour leur engagement actif dans la campagne menée par notre organisation. Frédéric Homez a pris la parole pour revenir sur les dossiers nationaux qui mobilisent FO Métaux, notamment la refonte du dispositif conventionnel et la signature de l'accord sur l'emploi par notre organisation. Enfin, Paul Ribeiro s'est exprimé pour annoncer que, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches des secrétaires fédéraux, il passait la main à Lionel Bellotti sur le Nord et s'est dit heureux du travail accompli avec les métallos FO du Nord ainsi que du temps passé dans cette belle région.



Les métallos FO du Nord toujours aussi nombreux

maine. Il a également rappelé la forte implication des métallos FO du Nord dans la vie de notre organisation.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Jean-Paul Delahaie (secrétaire), Jean-Jacques Gueguen (secrétaire adjoint), Marc Depoorter (trésorier), Gérard Mordant (trésorier adjoint), Philippe Desbonnet (archiviste), Frédéric Gallet, Vincent Jozwiak, Derry Deltenre, Didier Wattebled et Michael Felix (membres).

USM du Calvados : maintenir la dynamique



Morosité, inquiétudes... Les métallos FO du Calvados n'ont pas caché, lors de leur réunion du 12 octobre, que le climat économique et industriel difficile que connaît leur département pèse sur le moral des salariés, mais ils n'ont pas caché leur envie de se battre pour les défendre et pour faire grandir notre organisation. En témoigne les créations régulières de nouvelles implantations. Certes, leur taille est parfois modeste, comme chez Renault Trucks, où la jeune équipe est passée à 10 voix de la représentativité, mais les métallos sont bien déterminés à les faire grandir. « Des graines ont été plantées, a résumé Dominique Jaquot. C'est par notre motivation et notre investissement que nous les aiderons à se développer. »

Pour y parvenir, l'équipe de l'USM dispose d'une méthode et de travail et d'une organisation bien

établies qui doivent notamment aux efforts de l'ancien secrétaire de l'USM Stéphane Bigot, par ailleurs salué par les participants pour son implication. Paul Ribeiro a renouvelé le soutien de notre Fédération à Dominique Jaquot et à son équipe, les enjoignant à continuer ce bon travail de développement avec également le soutien de l'UD. Il a ensuite évoqué les grands dossiers nationaux qui occupent notre organisation, et notamment les élections syndicales dans les très petites entreprises (TPE) qui se dérouleront à la fin de l'année, et qui compteront pour la représentativité de notre organisation. Enfin, il a rappelé aux métallos FO que pour les prochaines réunions, ce serait le secrétaire fédéral Lionel Bellotti qui prendrait le relais, du fait de la nouvelle répartition des attributions décidée par le bureau fédéral.

Les métallos du Calvados se sont retrouvés à Caen le 12 octobre pour leur réunion d'USM autour de leur secrétaire Dominique Jaquot et en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire de l'UD14 Pierrick Salvi. Après un tour de table des implantations, ils sont revenus sur la dynamique enclenchée par l'équipe de l'USM.

Coordination Eramet : faire grandir FO

Le site Aubert et Duval de Pamiers, filiale du groupe Eramet, a accueilli le 12 octobre la coordination FO Eramet. Réunis autour du coordinateur Bertrand Freart, de la secrétaire du syndicat FO Fabienne Catala, du délégué syndical central FO d'Aubert et Duval Jean-François Courtadon et du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, les métallos FO ont pu échanger sur les objectifs de notre organisation au sein du groupe ainsi que sur le dossier des frais de santé.

Alors que les élections professionnelles approchent à grands pas sur le site Aubert et Duval de Pamiers, les métallos FO ont reçu un sacré renfort le 22 octobre pour mener campagne. En effet, autour du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, les membres de la coordination FO Eramet ont profité de leur venue pour participer à une opération de tractage. Mais leur visite avait d'abord pour objet de faire le point sur le développement syndical de FO au sein du groupe, qui affiche une belle dynamique, avec par exemple une progression de 9 % sur le site des Ancizes lors des dernières élections. Lionel Bellotti a incité les participants à poursuivre et à amplifier cette dynamique, notamment en mettant à profit la formation fédérale : « Des militants mieux formés sont des militants plus efficaces, a-t-il plaidé. Grâce à la formation, il s'agit de partager et transmettre des connaissances, des savoir-faire et des compétences qui nous aideront à faire grandir notre organisation. » Les métallos ont également arrêté plusieurs revendications concernant le site de Pamiers, et plus particulièrement la pérennisation du site via une formation adaptée à l'outil de production et un investissement industriel pour la prise de nouveaux marchés, sans oublier un effort sur la R&D.



L'autre grand sujet de cette coordination, c'était l'examen de l'accord groupe sur les frais de santé. Comme Lionel Bellotti l'a expliqué, dès 2017 seront passés à la loupe tous les accords similaires existants afin de déterminer s'ils rentrent ou non dans le cadre des « contrats de santé responsable ». Les métallos FO, conscients des enjeux autour de ce dossier, avaient largement préparé les travaux. Les échanges ont donc permis de constater que non seulement l'accord Eramet sur les frais de santé était en conformité avec les obligations légales mais qu'en plus il était équilibré, en bonne partie grâce au travail de négociation effectué par FO depuis sa mise en place.

USM du Puy-de-Dôme : le dynamisme retrouvé

Les métallos FO du Puy-de-Dôme se sont retrouvés le 9 novembre dans les locaux de l'UD63, à Clermont-Ferrand, pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Georges Boyer, et en présence des secrétaires fédéraux Nathalie Capart, Philippe Fraysse et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire de l'UD 63 Frédéric Bochart, ils sont revenus sur les actions de l'USM au cours de l'année passée et ont évoqué leurs futurs combats.

L'USM du Puy-de-Dôme a passé une large partie de l'année à labourer le terrain via la tenue de réunions dans les UL afin d'être au plus proche des salariés, et lors de l'assemblée générale du 9 novembre, son secrétaire Georges Boyer s'est félicité du succès de l'opération, qui s'est traduit par un grand nombre de participants. Ces échanges ont permis à l'USM d'être mieux informée sur la vie des entreprises et d'agir chaque fois que cela a été nécessaire et de défendre efficacement les salariés. L'équipe syndicale a également consacré beaucoup d'énergie aux négociations paritaires avec l'UIMM pour faire évoluer les grilles conventionnelles le taux minimal garanti, sans oublier toutes les sessions des CQPM et les réunions de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPREFP). Autre domaine où l'USM 63 a fait preuve d'une grande efficacité : le développement syndical. Malgré la crise et de trop nombreux PSE sur le département, les métallos FO ont créé de nouvelles implantations, comme l'APAVE à



Clermont-Ferrand, AREF à Thiers ou encore Oxycentre à Cournon. « L'USM 63 a retrouvé son dynamisme et continuera d'œuvre pour faire grandir FO », a résumé Georges Boyer, qui a par ailleurs donné plus de détails sur cette ambition en dévoilant le plan d'action 2017.

Philippe Fraysse est intervenu pour un point sur l'actualité nationale, mais aussi pour passer le relais sur le département à Nathalie Capart, qui est revenue sur son parcours et s'est dit impatiente de travailler avec les métallos FO du Puy-de-Dôme. Gérard Ciannarella a ensuite pris la parole pour revenir sur le développement des USM et leur place dans la vie de notre organisation. Il a également insisté sur le rôle essentiel qu'elles avaient à jouer dans la campagne pour les élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) qui débiteront le 30 décembre.

USM de l'Hérault : FO reste incontournable

Le 4 novembre, les métallos FO de l'Hérault se sont retrouvés à l'Union Départementale, à Montpellier, pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Philippe Guiraud et en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella. La réunion a permis de faire le point sur la situation des implantations FO du département et de tracer des perspectives pour l'année à venir.

Une large partie des secteurs couverts par notre Fédération était représentée lors de l'assemblée générale de l'USM de l'Hérault le 4 novembre à Montpellier. Le rapport d'activité présenté par Philippe Guiraud a fait apparaître une situation contrastée. Si certaines entreprises, comme Profit Système ou Horiba, affichent une belle santé, d'autres connaissent des difficultés et notre organisation a souvent évité le pire en négociant des PSE, comme chez Cameron ou Latécoère. Les participants ont d'ailleurs unanimement salué l'aide apportée par l'équipe fédérale dans les différents dossiers qu'ils ont eu à traiter. Les difficultés n'empêchent pas les métallos FO de redoubler d'efforts sur le terrain et la revue de détails des résultats aux élections professionnelles a montré que notre organisation continuait de progresser et restait très forte dans l'Hérault. Un important travail est également en cours dans le domaine du développement syndical.

Dans son intervention, Gérard Ciannarella est revenu sur les grands dossiers nationaux qui mobilisent notre Fédération, notamment les conséquences de la loi Travail, mais aussi l'accord national sur l'emploi dans la métallurgie que FO Métaux a négocié et signé le 23 septembre dernier, ou encore les négociations en cours sur la refonte du dispositif conventionnel. Il a d'ailleurs informé les métallos d'un programme de déplacements en régions de l'équipe fédérale pour revenir sur l'accord sur l'emploi. Après avoir évoqué les élections TPE de cette fin d'année et la campagne menée par FO Métaux, il a conclu en soulignant l'importance du développement syndical et l'aide qu'apporte la Fédération dans ce domaine, et a rappelé la nécessité de suivre le parcours de formation syndical mis au point par FO Métaux afin de favoriser des pratiques syndicales plus efficaces.

Déclaration de la Fédération FO

de la métallurgie à la CPNE du 22 novembre 2016

Nous constatons que l'emploi dans la métallurgie a une nouvelle fois, au cours de l'année 2015, régressé de 1,6 %, avec une perte de 21 000 emplois.

La défense de l'industrie, mise en avant depuis plusieurs années par notre Fédération, reste donc plus que jamais un sujet d'actualité, tout comme l'arrêt des délocalisations et des externalisations qui nuisent à l'emploi en France.

Face à cette situation, nous revendiquons la mise en place de différents types de départs anticipés pour les plus âgés en contrepartie de l'embauche de jeunes en CDI, avec comme objectifs de transmettre les savoir-faire et d'augmenter le recrutement de cette tranche d'âge durement touchée par le chômage et permettre leur entrée dans la vie active.

Face à la mise en place de la « loi travail », FO Métaux se félicite de la signature de l'accord du 23 septembre 2016 relatif à « l'emploi » dans la métallurgie. Cet accord permet de conforter ou de sauvegarder l'emploi au sein de la branche, il s'inscrit dans la continuité de la politique contractuelle en place dans la métallurgie depuis plusieurs dizaines d'années.

Concernant cet accord et dans le cadre de la mise en place des nouvelles commissions paritaires régionales, FO Métaux demande qu'au niveau des règlements intérieurs un article prévoit la prise en compte de l'ensemble des frais inhérents à ces réunions.

Les négociations en cours sur l'évolution du dispositif conventionnel doivent, elles aussi, s'inscrire dans une démarche similaire et rendre plus attractive notre branche.

Nous demandons un bilan des négociations territoriales 2015 et la poursuite, là où il n'y a pas encore eu de négociations pour 2016 sur les minimas garantis dans les départements, et revendiquons un écart significatif de rémunération



entre chaque coefficient, ceci afin d'enrayer le tassement constaté dans certaines grilles et avec pour objectif d'assurer un réel déroulement de carrière et une motivation nécessaire pour attirer les salariés vers nos métiers.

Nous sommes en désaccord sur les appels récurrents à la baisse des salaires dans un contexte de faible inflation. Pour FO Métaux, la relance par l'augmentation des salaires fait partie des éléments du redressement économique de notre pays en même temps qu'elle permet de meilleures conditions de vie aux salariés.

De plus, nous sommes également en désaccord sur la politique de certaines chambres patronales qui tend, pour la deuxième année consécutive, à ne plus augmenter la valeur du point.

Lors de la prochaine réunion de négociations concernant les salaires minimaux des ingénieurs et cadres, nous revendiquerons un niveau d'augmentation de salaire significatif qui nous permettra d'engager notre signature.

Paris, le 22 novembre 2016

**FO Métaux publie
ci-contre
la déclaration
réalisée par
notre organisation
lors de la Commission
Paritaire Nationale
pour l'Emploi
(CPNE) du
22 novembre 2016.**

UNIA : un congrès pour une vie meilleure

L'organisation syndicale suisse UNIA a tenu son congrès du 27 au 29 octobre à Genève avec pour slogan « un bon travail pour une vie meilleure. » FO Métaux, qui entretient de longue date de forts liens d'amitié avec UNIA, était représentée lors de ce grand rendez-vous par le secrétaire fédéral Paul Ribeiro.



Premier syndicat de Suisse, UNIA réunit industrie, bâtiment et tertiaire et partage avec notre organisation de nombreuses préoccupations, comme l'ont montré les travaux de son congrès, qui s'est déroulé fin octobre à Genève. Digitalisation, mondialisation, crise migratoire (et notamment la question des travailleurs transfrontaliers), mais aussi parité, conditions de travail ou salaires; les thématiques qui ont jalonné les travaux des congressistes ont beaucoup en commun avec celles de toutes les organisations syndicales européennes. Pays de tradition industrielle, la Suisse est très présente dans l'horlogerie, le ferroviaire, l'aluminium ou encore l'électronique. La confédération helvétique fait aujourd'hui face à une montée des extrémismes politiques et de la xénophobie dont l'impact s'étend jusque dans le champ professionnel. Pour UNIA, s'élever contre la tentation discriminatoire envers les travailleurs étrangers n'est pas seulement une question de défense des valeurs du pays telles que la tolérance, l'intégration et l'idée que la diversité est une richesse. C'est aussi une question qui touche au cœur de l'action et des principes du syndica-

lisme. « UNIA constate que le patronat et une partie de la classe politique tentent de diviser les salariés en plusieurs catégories au risque de morceler, et donc d'affaiblir, les notions essentielles que sont les conditions de travail et les salaires, analyse Paul Ribeiro. Lutter contre ce mouvement, c'est lutter contre l'émiettement de la société. »

Pour y parvenir, UNIA entend peser davantage et pour cela, comme les syndicats en France le savent bien, il faut accentuer les efforts de syndicalisation. Au terme de ses travaux, UNIA a pris le parti de se fixer des objectifs chiffrés en la matière, une ambition audacieuse dans ce pays comptant peu de grands groupes et où le tissu industriel repose essentiellement sur les PME. Mais de l'avis général, c'est le seul moyen de s'opposer à des forces cherchant à tirer parti de la mauvaise situation économique pour rogner les droits des salariés. « Nos visions, nos objectifs et nos modes d'action ont créé entre nos deux organisations une proximité que nous entendons maintenir, conclut Paul Ribeiro, notamment par le biais de nos rencontres annuelles bilatérales. »

Les retraites aux enchères !

Qu'entend-on dans les médias ? 62, 63, 65, 67 ans !! Serions-nous dans un public d'enchères ? Non ! Nous sommes en pleine campagne « de promesses » d'âge de départ en retraite dont les salariés, futurs retraités, sont les enjeux ! En prime, ce sera le retour aux 39 h, payées 35 ? A quoi jouent-ils ? Sommes-nous des objets d'enchères ou des êtres humains qui aspirent à bénéficier de quelques années de retraite en bonne santé après nous avoir imposés plus de 45 années de travail ? En quoi travailler plus longtemps et plus tard va-t-il donner plus d'emplois à nos 24 % de jeunes au chômage qui attendent que nous leur laissions la place ? La courbe du chômage s'est-elle réellement inversée depuis l'allongement des départs en retraite ? Les 35 h, elles, ont créé des emplois même si cela a été controversé... Nous notons que sur les 3,5 millions de chômeurs, 888 000 ont plus de 50 ans et n'ont pas d'autre choix que d'attendre de liquider leur retraite après être passés par le « long tunnel » du chômage. Alors oui, laissons la place à nos jeunes !

La non augmentation des pensions de retraites depuis 2013 a non seulement fait baisser le pouvoir d'achat mais fait plonger dans la précarité un nombre plus important de personnes au seuil de pauvreté (840 € mois) car, non seulement il n'y a pas d'augmentation des pensions de retraites mais les différentes mesures fiscales viennent aggraver la situation des plus précaires. Sans jouer les économistes, si la consommation est le « moteur » le plus important de l'économie de la France, des millions de retraités en sont maintenant exclus.

Un peu d'histoire... L'histoire de l'âge de départ en retraite est très complexe en France, les premières initiatives datent de 1673. C'est en 1910 qu'une loi instaure les retraites ouvrières et paysannes, à partir de 65 ans, mais retenons que le système le plus com-

plet mais très inégalitaire date de 1930 avec une liquidation après 30 ans de cotisations (l'espérance de vie était de 66 ans). « C'est la donner à des morts » se plaignait le syndicat, car dans les années 1910, à peine 8 % de la population atteignait 65 ans, dont une infime minorité d'ouvriers. Puis en 1941, une « Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés » (AVTS) et l'adoption du principe d'une retraite pour tous, selon le principe de répartition. Lequel est repris et amélioré par le Conseil National de la Résistance (CNR) en 1945 par les ordonnances qui créent Notre Sécurité sociale.

Un rappel : Les nouvelles règles de revalorisation du régime général, basées sur l'indice INSEE et non sur l'évolution moyenne de salaires, font que les pensions de retraites sont « gelées » et pour les complémentaires l'ANI du 30 octobre 2015 imposé par le MEDEF (non signé par FO) a, entre autres, mis en place un mécanisme de sous-indexation par rapport à l'inflation pour 2016, 2017, et 2018 !

La commission des retraités du syndicat des métaux de Paris

Les intérimaires

Intérimaire rime bien souvent avec précaire ! Il convient donc de bien connaître le statut de ses travailleurs temporaires afin de les accompagner et de les protéger comme il se doit.

Qu'est-ce que l'intérim ?

C'est l'opération par laquelle le salarié d'une entreprise de travail temporaire (ETT) est mis à la disposition provisoire d'une entreprise utilisatrice pour l'exécution d'une mission.

Elle implique la conclusion d'un contrat de mise à disposition entre l'ETT et l'entreprise utilisatrice et d'un contrat de mission entre l'ETT et le salarié.

Quand peut-on faire appel à des intérimaires ?

On ne peut recourir à des intérimaires que pour des tâches non durables entrant dans l'un des cas visés par la loi, tels que :

- le remplacement d'un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail, de passage provisoire à temps partiel, de départ définitif précédant la suppression de son poste de travail ou en cas d'attente de l'entrée en service effective d'un salarié recruté par un contrat à durée indéterminée, ainsi que du remplacement du chef d'entreprise ou de son conjoint ;
 - l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;
 - les emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée (Art. L1251-6).
- Le CE doit en être informé.

Quand est-il interdit d'y recourir ?

L'intérim ne doit pas pourvoir un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise (Art. L1251-5 à L1251-7). Il est en outre interdit de faire appel aux intérimaires, notamment :

- à la suite d'un licenciement pour motif économique si le recours est motivé par un accroissement temporaire d'activité ;
- pour remplacer un salarié en grève ;
- pour des travaux particulièrement dangereux (Art. L1251-9 et 10).

Que se passe-t-il si l'intérim ne repose pas sur un des motifs légitimes précités ?

Le salarié peut obtenir la requalification de son contrat d'intérim en CDI auprès de l'entreprise utilisatrice. C'est également le cas lorsque l'entreprise utilisatrice continue à le faire travailler au-delà du terme ou ne respecte pas les règles relatives à la durée, au renouvellement et à l'aménagement du terme de la mission.

Que doit contenir le contrat de mission ?

Il comprend notamment :

- la qualification professionnelle du salarié,
- les modalités de sa rémunération (y compris celles de l'indemnité de fin de mission), laquelle comprend les primes et accessoires que percevrait un salarié de l'entreprise utilisatrice, pour une qualification équivalente et un même poste,
- la mention selon laquelle l'embauche du salarié par l'entreprise utilisatrice à l'issue de la mission n'est pas interdite (Art. L1251-16)

Il est donc nécessairement écrit et doit être adressé au plus tard au salarié dans les 2 jours ouvrables suivant la mise à disposition.

Quelle est la durée maximum d'une mission d'intérim ?

La mission dure maximum 18 mois, renouvellements compris, sauf cas particuliers (Art. L1251-12). Les conditions du renouvellement doivent être prévues dans le contrat de mission ou dans un avenant conclu avant le terme initial. Ce renouvellement ne peut avoir lieu que 2 fois (Art. L1251-35).

Quels sont les droits de l'intérimaire dans l'entreprise utilisatrice ?

L'entreprise utilisatrice est responsable des conditions d'exécution du travail. Le travailleur temporaire bénéficie donc des règles légales et conventionnelles applicables dans l'entreprise utilisatrice en ce qui concerne : la durée du travail, le travail de nuit, le repos hebdomadaire et les jours fériés, la santé et la sécurité ainsi que le travail des femmes, des enfants et des jeunes (Art. L1251-21). L'intérimaire a également accès dans l'entreprise utilisatrice aux moyens de transport collectifs et aux installations collectives (ex : restaurant d'entreprise, facilités d'utilisation d'un parking réservé au personnel) dont peuvent bénéficier les salariés dans les mêmes conditions que ces derniers (Art. L1251-24). Il n'a cependant pas accès aux activités culturelles et sociales financées par le comité d'entreprise (voyages, sorties culturelles, etc).

Par qui et comment le salarié intérimaire est-il rémunéré ?

L'intérimaire est rémunéré par l'ETT car c'est l'ETT qui est son véritable employeur. Il a droit à une rémunération qui ne peut pas être inférieure à celle que perce-

vrait, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste dans l'entreprise utilisatrice (Art. L1251-18 et L1251-43). La rémunération de référence comprend le salaire et tous les avantages et accessoires payés, directement ou indirectement, en espèces (ex : 13^{ème} mois - Soc, 29 nov. 2006, n° 05-40.755) ou en nature (ex : tickets-restaurants - Soc, 14 févr. 2007, n° 05-42.037), en raison de l'emploi occupé, sous réserve que l'intérimaire remplisse les conditions d'ancienneté éventuellement exigées.

Peut-il bénéficier de congés payés ? A-t-il le droit au paiement des jours fériés ?

Oui, une indemnité de congés payés est versée à la fin de chaque mission, quelle que soit sa durée. Cette indemnité correspond à un dixième de la totalité des sommes dues au salarié. Le salarié est également rémunéré lors des jours fériés, dès lors que les salariés de l'entreprise utilisatrice le sont.

Qui assure la représentation collective des intérimaires ?

Dans l'ETT, les intérimaires sont représentés par le CE, le CHSCT et les DP de l'ETT, dont ils sont électeurs et éligibles sous certaines conditions d'ancienneté (3 mois au cours des 12 précédant l'élection pour être électeur, 6 au cours des 18 précédant l'élection pour être éligibles).

Dans l'entreprise utilisatrice, et bien que les intérimaires ne soient ni électeurs, ni éligibles, les DP peuvent présenter à l'employeur des réclamations les concernant s'agissant de leur rémunération (si inférieure au minimum prévu par la loi), des conditions d'exécution du travail, des moyens de transport collectifs et du bénéfice des installations collectives. Notons qu'ils sont pris en compte dans les effectifs au prorata de leur temps de présence lors des 12 mois précédents, sauf s'ils remplacent un salarié absent ou un contrat suspendu.

Un intérimaire a-t-il droit à une indemnité de fin de mission ?

Oui, s'il ne bénéficie pas immédiatement d'un CDI avec l'entreprise utilisatrice, l'intérimaire a droit à une indemnité de précarité au moins égale à 10 % de la rémunération totale brute, renouvellement du contrat inclus (C. trav, art. L. 1251-32). Cette indemnité est versée par l'ETT à l'issue de chaque mission effectivement accomplie en même temps que le dernier salaire dû au titre de celle-ci.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 557

2	1	8	4	9	7	5	3	6
7	5	6	2	3	1	9	4	8
9	3	4	6	5	8	7	2	1
8	6	9	5	4	3	2	1	7
4	7	3	8	1	2	6	9	5
1	2	5	9	7	6	3	8	4
3	9	1	7	6	4	8	5	2
6	4	2	3	8	5	1	7	9
5	8	7	1	2	9	4	6	3

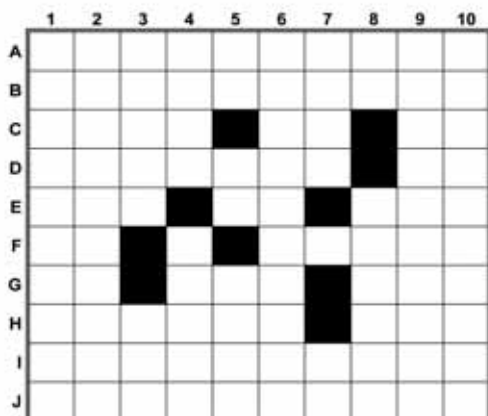
Mots croisés n° 558

Horizontalement

A. Deux mots pour meubler la conversation, surtout s'il s'agit de négocier. B. Qui arriveront ou pas, ça dépend des facteurs. C. Crème anglaise. En Somalie. Nid de puces. D. Air furieux. Divinité. E. Dans la nursery. Dit tant de choses. Tout comme. F. Au cœur de la lande. Prit la taille. G. Peint au milieu. Passé à l'action. Quartier de Dresde. H. Nombreux, peuvent mener au 9 vertical. Commune de la Drôme. I. Tous les noms en un seul. J. Distingue les caractères.

Verticalement

1. Elle corrige les petits. 2. Ajouter des livres. 3. Cher est son cœur. Sculpteur. 4. Roule pour Renault. Parla en argot. 5. Conjonction. Donne le départ. Sigle agricole. 6. Le cœur dicta ce bon mouvement. 7. Pas tout près, et en plus dans le désordre. En bref, c'est le chef du gouvernement. 8. En noir. Déjà moins chaude. 9. Temps ou moral perturbé. 10. Aiment donc le contact des flanes, des croupes et des gorges.



Sudoku

		3						
5		8		4	9			3
	6			3		4	5	2
9		3						
			1	8	2			
						5		1
2	9	5		1			4	
1			7	2		3		9
							2	

Le mot du mois : Croissance

Reverrons-nous un jour la belle croissance des années enfuies ? Entre les théoriciens pessimistes de la « stagnation séculaire » et les optimistes qui veulent croire aux possibilités infinies des technologies d'avenir, le débat ne sera pas clos de sitôt. Pas plus qu'entre les politiques proposées, à court terme, pour sortir notre économie de sa léthargie : relance par la demande ou par l'investissement, réformes de structure appuyées sur une réduction des déficits ou investissements d'avenir dans la transition énergétique, fût-ce au prix d'un endettement accru.

Ce qui en revanche ne fait pas débat, c'est l'origine du mot, évidemment dérivé du verbe « croître », lui-même issu au XII^{ème} siècle du latin *crescere*, « naître », puis « pousser » (pour des plantes) et « grandir », au propre comme au figuré. Il a également donné le mot « crue », en somme la croissance exagérée du débit d'une rivière, et le croissant de lune, puisque le mot n'a longtemps désigné que son premier quartier, ascendant (« *La lune est dans son croissant* », disait-on jadis). Il est désormais employé indifféremment pour les deux phases.

Et celui du petit déjeuner ? Avec ses deux cornes, sa forme s'inspire bien sûr de notre satellite, mais aussi du symbole des Turcs, devenu plus tard celui de l'islam. C'est en effet pour saluer leur victoire sur l'envahisseur ottoman lors du second siège de Vienne, le 12 septembre 1683, que les Autrichiens se mirent à confectionner des croissants, en particulier pour rendre hommage aux boulangers de la ville qui, alertés par des bruits suspects tandis qu'ils travaillaient au fournil, empêchèrent une intrusion nocturne. C'est aussi qu'il fallait bien accompagner un précieux stock que l'ennemi, dans sa déroute, avait abandonné sur place : 500 sacs de café. Plus tard, l'Autrichienne Marie-Antoinette devait importer cette *viennoiserie* à la cour de France. Tout cela nous amène loin de la croissance, il est vrai. Mais pour y contribuer par une journée de travail, autant commencer par un bon petit déjeuner.



Solution du n° 557

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	V	A	C	A	N	C	I	E	R
B	E	N	D	E	U	I	L	L	E
C	G	T	R	L	U	S	M		
D	E	I	F	E	L	E	S	I	
E	T	L	R	I	O	N	I	E	N
F	A	L	I	M	E	N	T	E	R
G	R	A	T	U	R	E	S	R	I
H	I	I	R					B	A
I	E	S	P	I	O	N	N	A	G
J	N	E	C	R	O	P	O	L	E



RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*
C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Valérie Delplace**
valerie.delplace@humanis.com

humanis.com